

Séance du 3 mars 2026

L'an 2026, le 3 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Claire Van Schaik, Philippe Chevallier, Gérard Thomas, Michel Votants : 12

Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguéné,

Excusée : Sonia Surblé,

Absent : Jérôme Jousselin

A été nommée secrétaire de séance : Danièle Chartrain

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

Vote des comptes financiers uniques 2025 – Budgets Lotissement, Assainissement et Commune : Reporté,

D122026 Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget Lotissement,

D132026 Mise en place des virements de crédits 2026 – Budget Lotissement,

D142026 Vote du budget primitif 2026 – Budget Lotissement,

D152026 Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget Assainissement,

D162026 Mise en place des virements de crédits 2026 – Budget Assainissement,

D172026 Vote du budget primitif 2026 – Budget Assainissement,

D182026 Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget Commune,

D192026 Mise en place des virements de crédits 2026 – Budget Commune,

D202026 Vote du budget primitif 2026 – Budget Commune,

D212026 Convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie, Divers.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier Champain, 2^{ème} adjoint en charge des finances.

Monsieur Olivier Champain informe le Conseil municipal que les comptes financiers uniques (CFU) 2025 pour les budgets Lotissement, Assainissement et Commune ne peuvent pas être votés car suite à un problème informatique émanant de la DGFIP, la commune n'a pas reçu leur validation.

D122026 – Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget Lotissement

Bien que le CFU ne puisse pas être voté, Monsieur Olivier Champain informe le Conseil municipal que les dépenses réelles réalisées en 2025 sont liées aux travaux de Telecom et aux frais de notaire qui s'élèvent à 3 171,30 € et que les recettes s'élèvent à 29 821,09 €, vente d'un lot et fonds de concours reçu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'attestation visée du comptable public,

Considérant qu'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte financier unique et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

Considérant que le compte financier unique 2025 ne peut être adopté avant le vote du budget 2026, il est proposé au Conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat au budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,
- **Décide** d'affecter les résultats estimés de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT ESTIMÉ DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	12 409,48 €
Résultats antérieurs reportés	3 428,11 €
Résultat à affecter	15 837,59 €
DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 37 478,35 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	- 37 478,35 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
Report en fonctionnement R002	15 837,59 €

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

D132026 – Mise en place des virements de crédits 2026 – Budget Lotissement

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2026, pour le budget Lotissement, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement, soit :

- 331,84 € pour la section de fonctionnement,

- 0,00 € pour la section d'investissement,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

D142026 – Vote du budget primitif 2026 – Budget Lotissement

Le Conseil municipal,

Vu les comptes de la Commune,

Vu le budget présenté par M. Olivier Champain, 2^{ème} adjoint au maire chargé des finances,

Après en avoir délibéré :

- **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, comme suit :

Le **budget annexe Lotissement**, pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Dépenses section de fonctionnement	175 176,59 €
011 Charges à caractère général	1 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	15 592,02 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 584,57 €
Recettes section de fonctionnement	175 176,59 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 339,00 €
R002 Résultat anticipé	15 837,59 €
Dépenses section d'investissement	196 817,35 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 339,00 €
D001 Déficit anticipé	37 478,35 €
Recettes section d'investissement	196 817,35 €
16 Emprunts et dettes assimilées	38 232,78 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 584,57 €

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Olivier Champain précise au Conseil municipal que 1 000,00 € sont prévus en dépenses de fonctionnement pour d'éventuelles études pour les travaux de voirie qui restent à faire au plus tard en 2028.

Les autres écritures sont celles des opérations de stock.

Afin d'équilibrer le budget, une avance du budget Commune est prévue à hauteur de 38 232,78 €.

D152026 – Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget Assainissement

Monsieur Olivier Champain informe le Conseil municipal que les principales dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 6 885,20 € sont liées aux charges courantes telles que l'électricité, l'entretien des pompes, la rémunération du SATESE, du SAEP Dollon Perche Vairais et aux charges de personnel. Les principales recettes réelles de fonctionnement sont les redevances et les contrôles de raccordement pour 20 917,21 €.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
 Vu l'attestation visée du comptable public,
 Considérant qu'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte financier unique et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,
 Considérant que le compte financier unique 2025 ne peut être adopté avant le vote du budget 2026, il est proposé au Conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat au budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,
- **Décide** d'affecter les résultats estimés de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT ESTIMÉ DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	5 480,08 €
Résultats antérieurs reportés	15 369,29 €
Résultat à affecter	20 849,37 €
DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	42 499,71 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €
Report en fonctionnement R002	20 849,37 €

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

D162026 – Mise en place des virements de crédits 2026 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la nomenclature M49 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2026, pour le budget Assainissement, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement, soit :

- 817,50 € pour la section de fonctionnement,

- 5 069,93 € pour la section d'investissement,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

D172026 – Vote du budget primitif 2026 – Budget Assainissement

Le Conseil municipal,

Vu les comptes de la Commune,

Vu le budget présenté par M. Olivier Champain, 2^{ème} adjoint au maire chargé des finances,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, comme suit :

Le **budget annexe Assainissement**, pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Dépenses section de fonctionnement	40 528,60 €
011 Charges à caractère général	8 800,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €

65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	17 072,25 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 556,35 €
Recettes section de fonctionnement		40 528,60 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	19 150,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	529,23 €
R002	Résultat anticipé	20 849,37 €
Dépenses section d'investissement		68 128,31 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	37 599,08 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	529,23 €
Recettes section d'investissement		68 128,31 €
021	Virement de la section d'exploitation	17 072,25 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 556,35 €
R001	Excédent anticipé	42 499,71 €

Voix Pour : 12 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Olivier Champain précise au Conseil municipal que les dépenses réelles de fonctionnement prévues se basent sur celles de l'année précédente avec une légère augmentation tandis que les recettes de fonctionnement sont légèrement revues à la baisse. En section d'investissement, il est prévu 67 599,08 € dont 30 000,00 € en études pour un éventuel schéma directeur et le reste en travaux. Ces dépenses pourront être en partie subventionnables.

D182026 – Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget Commune

Monsieur Olivier Champain présente brièvement le CFU au Conseil municipal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 493 480,35 € dont 487 672,68 € de dépenses réelles avec notamment 169 394,12 € de charges générales et 264 036,00 € de charges de personnel et pour les élus. Le poste concernant l'entretien des bâtiments est élevé à cause des travaux du passage au tarif jaune du groupe scolaire et de la mairie. Les intérêts des emprunts sont de 3 568,51 €. Les recettes de fonctionnement sont de 581 222,20 €.

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses réalisées sont les suivantes : les travaux de voirie pour 54 897,00 €, la restauration du chemin de croix pour 6 948,00 €, la fin de la rénovation de l'éclairage public en leds pour 1 033,68 €, l'étude de faisabilité de la rénovation énergétique de la salle des fêtes pour 12 420,00 €, les sièges de bureau pour 424,86 € et le logiciel mairie pour 3 304,80 €. La commune a perçu les subventions d'investissement suivantes : 22 714,00 € pour la rénovation de l'éclairage public dont 20 000,00 € du Conseil départemental, 1 158,00 € du Conseil départemental pour la restauration du chemin de croix, 47 536,87 € de DSIL pour la rénovation énergétique du groupe scolaire et de la mairie, 8 149,00 € d'aide départementale à la voirie 2024 et 9 494,00 € de fonds de concours à la voirie 2023.

Monsieur Olivier Champain précise au Conseil municipal que le seul pouvoir d'augmenter les recettes de fonctionnement est l'augmentation du taux des taxes locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'attestation visée du comptable public,

Considérant qu'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte financier unique et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

Considérant que le compte financier unique 2025 ne peut être adopté avant le vote du budget 2026, il est proposé au Conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2025 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat au budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026,
- **Décide** d'affecter les résultats estimés de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT ESTIMÉ DE FONCTIONNEMENT 2025	
Résultat estimé de l'exercice	87 741,85 €
Résultats antérieurs reportés	203 790,61 €
Résultat à affecter	291 532,46 €
DÉTERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 99 966,21 €
Solde des restes à réaliser	30 957,68 €

Besoin de financement	69 008,53 €
AFECTATION	
Affectation en réserves R1068 en investissement	69 008,53 €
Report en fonctionnement R002	222 523,93 €

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

D192026 – Mise en place des virements de crédits 2026 – Budget principal Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire, pour l'exercice 2026, pour le budget Lotissement, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 2 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement, soit :

- 5 768,78 € pour la section de fonctionnement,

- 26 757,26 € pour la section d'investissement,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Voix Pour : 12

Voix Contre : 0

Abstention : 0

D202026 – Vote du budget primitif 2026 – Budget principal Commune

Le Conseil municipal,

Vu les comptes de la Commune,

Vu le budget présenté par M. Olivier Champain, 2^{ème} adjoint au maire chargé des finances,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », comme suit :

Le **budget principal de la Commune**, pour l'exercice 2026, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Dépenses section de fonctionnement	788 160,95 €
011 Charges à caractère général	196 310,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	256 000,00 €
014 Atténuations de produits	39 021,00 €
65 Autres charges de gestion courante	45 800,00 €
66 Charges financières	3 508,26 €
67 Charges spécifiques	500,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	3 300,00 €
023 Virement à la section d'investissement	237 914,02 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 807,67 €
Recettes section de fonctionnement	788 160,95 €
013 Atténuations de charges	1 000,00 €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	57 875,00 €
73 Impôts et taxes	36 000,00 €
731 Fiscalité locale	300 000,00 €
74 Dotations et participations	109 100,00 €
75 Autres produits de la gestion courante	61 662,02 €
R002 Résultat anticipé	222 523,93 €

Dépenses section d'investissement

1 441 865,69 €

Opération d'équipement n°114 : Aménagement rue de la Métairie

23 Immobilisations corporelles

86 000,00 €

Opération d'équipement n°119 : Rénovation salle polyvalente	
20 Immobilisations incorporelles	111 564,00 €
23 Immobilisations en cours	942 000,00 €
Opération d'équipement n°87 : Logiciels	
20 Immobilisations incorporelles	3 490,00 €
Opération d'équipement n°88 : Bâtiments communaux	
21 Immobilisations corporelles	22 998,20 €
Opération d'équipement n°91 : Achat de matériel	
21 Immobilisations corporelles	2 000,00 €
Opération d'équipement n°99 : Voirie	
23 Immobilisations en cours	104 610,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	26 968,18 €
27 Autres immobilisations financières	38 232,78 €
Restes à réaliser 2025	4 036,32 €
D001 Déficit anticipé	99 966,21 €

Recettes section d'investissement	1 441 865,69 €
13 Subventions d'investissement	497 721,53 €
16 Emprunt et dettes assimilées	584 119,94 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	79 308,53 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	237 914,02 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 807,67 €
Restes à réaliser 2025	34 994,00 €

Voix Pour : 12 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Olivier Champain précise que les charges à caractère général prévues au budget primitif 2026 sont légèrement à la baisse par rapport au budget primitif 2025 car il y a les travaux de passage au tarif jaune du groupe scolaire et de la mairie en moins. Les charges de personnel ont été augmentées pour pallier aux éventuels arrêts et aux augmentations classiques des agents. Les indemnités des élus ont été calculées sur la base de l'enveloppe globale. Les recettes de fonctionnement liées aux impôts ont été baissées car la commune a perçu moins que ce qui était prévu en 2025.

En ce qui concerne l'investissement, il est prévu les dépenses et recettes suivantes :

- Réfection des trottoirs rue de la Métairie : 86 000,00 € avec un fonds de concours attendu de 12 500,00 €.
- Rénovation de l'éclairage public : reste à percevoir 14 868,00 € de subventions DETR et fonds vert.
- Rénovation de la salle des fêtes : 1 053 564,00 € de frais d'études et de travaux pour 438 100,00 € de subvention DETR demandés et 12 500,00 € de fonds de concours. Il reste également à percevoir 7 345,00 € de subventions ACTEE Chêne 3 et 4.
- Logiciel mairie : 3 670,00 € dont 180,00 € de reste à réaliser.
- Bâtiments communaux : 8 000,00 € pour le remplacement des stores extérieurs de l'école, 3 000,00 € pour le cimetière, 11 998,20 € pour la restauration du retable de l'église qui est totalement subventionnée sur le montant HT. Il reste à recevoir la subvention de la Fondation du Patrimoine pour 4 632,00 €.
- Achat de matériel : 1 500,00 € pour l'achat d'un ordinateur et 500,00 € pour un éventuel remplacement de matériel. Monsieur Olivier Chamapin précise qu'il serait bénéfique de s'équiper pour se protéger des cyberattaques.
- Voirie : 104 610,00 € pour les années 2025 et 2026 avec une subvention en attente de 8 149,00 € pour 2024 et 23 464,00 € d'aide départementale et de fonds de concours pour 2025 et 2026.
- Emprunts à rembourser pour 22 968,18 € et avance au budget Lotissement pour 38 232,78 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est prévu un emprunt de 584 119,94 €.

D212026 – Convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention établie par le Syndicat d'adduction d'eau potable Dollon Perche Vairais relative à la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public ou privé de la commune.

Cette convention a pour mission d'apporter une assistance technique pour réaliser l'inventaire quantitatif et qualitatif de l'ensemble des poteaux incendie et prises accessoires situés sur le domaine public et privé de la commune, la mise à jour annuelle de cet inventaire, la réalisation triennale des mesures de pression et débit de poteaux incendie, ainsi que les prestations et travaux d'entretien courant.

Le coût de cette prestation s'élève à 40,00 € HT par unité de matériel de lutte contre l'incendie (poteau ou prise accessoire). Cette prestation sera révisée chaque année.

La convention prend effet au 1^{er} janvier 2026 et est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période égale de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie,

- **Autorise** Monsieur le Maire a signé ladite convention,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette délibération.

DIVERS

Permanences du bureau de vote pour les élections municipales

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le tableau définitif des permanences du bureau de vote leur sera envoyé prochainement.

Compte-rendu de la visite des ponts

Madame Danièle Chartrain informe le Conseil municipal que l'entreprise Colas d'Alençon, spécialisée dans la réfection des ponts, s'est déplacée pour deux ponts abîmés :

- un pont route de Cherreau au Bignon : le montant estimé des travaux est de 100 000,00 €. Ce pont étant sur les communes d'Avezé et de Cherreau, les travaux seront pris en charge pour moitié par chaque commune.
- un pont route du Theil dont le parapet est tombé dans le ruisseau suite à un potentiel accident. L'entreprise Colas va envoyer le devis : le montant des travaux sera moindre.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire, Pierre BOULARD

La secrétaire de séance, Danièle CHARTRAIN

